

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS
ARRONDISSEMENT DE SAINT-OMER
COMMUNE DE LUMBRES

RESTRICTION DE CIRCULATION

Le Maire de LUMBRES,

Vu le Code de la Route,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2212-1 et L 2213-1,

Vu les travaux de renouvellement de branchements sur les réseaux des eaux usées au 55 Rue Pontier à réaliser par l'Entreprise DUCROCQ TP – 8 route de Drionville– 62380 NIELLES LES BLEQUIN,

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures pour assurer la sécurité des usagers et prévenir les accidents,

ARRETE

Article 1^{er} : Le stationnement sera interdit au droit des travaux du 55 Rue du Docteur Pontier du Lundi 10 Octobre 2022 au vendredi 14 octobre 2022.

Article 2 : Pendant cette restriction, la circulation se fera sur chaussée rétrécie, avec alternat par feux tricolores, la vitesse sera limitée à 30 km/heure au droit du chantier.

Article 3 : La pose de la signalisation réglementaire sera assurée par l'Entreprise DUCROCQ TP.

Article 4 :
- Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie de Lumbres,
- Monsieur le Commandant de la Communauté de Brigades de Lumbres,
- Monsieur le Directeur de l'Entreprise DUCROCQ TP,

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à LUMBRES, le 5 Octobre 2022

Le Maire,
Joëlle DELRUE.



Acte rendu exécutoire
le - **6 OCT. 2022**